



Paris, le 13 mai 2020

Madame la Secrétaire Général pour l'Administration, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, il serait nécessaire de préciser si ce CHSCT administration centrale est bien un CHSCT extraordinaire, comme il se devrait, car avec ce contexte de crise sanitaire, des dispositions sont à prendre pour le retour de l'activité et les conditions d'accueil des agents sur les sites.

Beaucoup d'alertes, de conseils, de précautions à tenir sont diffusés pour rappeler aux citoyens (quel que soit l'âge, la situation familiale, l'entourage ou l'état de santé) que face au virus ils sont vulnérables. Or, en majorité les agents du SGA sont potentiellement des personnes à risques.

En fonction de ces alertes, le retour du travail même progressif sur site nous paraît aujourd'hui trop risqué ; les moyens de mise en application des précautions préconisées, placardées partout, ne sont pas réunis : où sont les EPI ? les masques pour tous ? Il faut mettre en adéquation les moyens aux directives, on ne peut pas rester aussi nombreux sur les sites et respecter les règles de distanciations !

Demander progressivement au plus grand nombre de reprendre leurs activités sur site alors que s'y rendre pose déjà problème :

- les transports en commun fortement limités et non sans risque grave de propagation du virus,
- la route seule ou en covoiturage « déconseillée par les règles de distanciations » et augmentant la pollution, le risque pandémique...
- les autres moyens de déplacement sont impossibles pour la majorité des agents, pour cause de distance et d'allongement du temps de trajet.

A ce sujet, il est inadmissible de constater que contrairement au paragraphe 3.3.2.1 du guide des mesures sanitaires (lesquelles sont à mettre en œuvre par le chef d'organisme), où il est préconisé la mise à disposition de stationnements, que le site d'Arcueil ferme la quasi-totalité des places disponibles sans autre solution immédiate ! Pour les agents de BALARD qui profitaient de ce stationnement afin de prendre la navette, ils devront trouver une autre

solution. Déficit bien prévu et pointé du doigt lors de nos interventions concernant le projet de construction.

La situation actuelle impose donc, le télétravail et le maintien à domicile de la majorité, le temps que le risque sanitaire se dissipe !

Il est temps que le télétravail et le travail déplacé, évoqués lors de très nombreux CHSCT depuis des années, soient enfin mis en place très sérieusement et par tous les employeurs du ministère. Ce test forcé, doit rassurer, son bon fonctionnement et les avantages qu'il procure aujourd'hui en sont la preuve.

De plus, il est grand temps d'arrêter de flatter les egos et de revoir l'attribution des moyens de télétravail aux agents dont l'activité, la situation personnelle et la volonté apportent avec cette méthode de travail un vrai bénéfice travail / présence/ transport ! Trop de cadres sont équipés en fonction de leurs grades alors qu'ils sont présents sur leurs lieux de travail, il sera toujours temps de leurs attribuer au fur et à mesure que les équipements soient disponibles.

Nous demandons qu'une grande vigilance soit apportée à cette solution ; qu'elle ne soit pas considérée, comme on peut l'entendre en ce moment, comme un pseudo travail.

La perte de 5 jours RTT des télétravailleurs lors du confinement est inadmissible.

Cette méthode de travail est une chance pour tous, employeur, agent et climat, les règles d'applications, les avantages et les risques doivent être rappelés.

Pour ce qui est des aménagements des horaires décalés, si cela peut se pratiquer à la marge, c'est très bien, mais ce n'est visiblement pas une solution pour le plus grand nombre, car je rappelle que les employeurs du ministère des armées ont déjà bien du mal à accepter les horaires variables, nous aimerions bien connaître leurs raisons ?

Les bureaux communs, de passage, interchangeable, les moyens d'impressions, les salles de réunion et leurs équipements, les espaces réduits, les sanitaires, la restauration même ramenés pour chacun au strict minimum rendent le retour en toutes sécurités bien trop aléatoire sur les sites. Il est dit qu'une nouvelle culture du travail doit se mettre en place ! Alors pour la sécurité des agents, pour la bonne continuité de nos missions (notamment avec cette crise sanitaire) et aussi pour le futur, il est grand temps de mettre en place de vraies solutions.



**Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
de l'administration centrale**

Le 13 mai 2020 un CHSCT de l'administration centrale extraordinaire s'est réuni sous la présidence de Madame SAURA, secrétaire général pour l'administration.

La séance du CHSCT AC due aux conditions actuelles s'est déroulée en audioconférence ou seuls, les titulaires étaient autorisés à participer aux débats.

1. Ouverture des débats

Après que Mme COMBE ait procédé à la présentation des participants, vérifié le quorum et la désignation du secrétaire adjoint, Madame SAURA secrétaire général pour l'administration ouvre la séance par une introduction expliquant l'organisation de la séance et propose aux organisations syndicales de lire leurs déclarations liminaires.

Lectures par les représentants du personnel de leurs propos liminaires, beaucoup de questions qui n'ont malheureusement pas provoqués de réponses.

2. Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

3. Information sanitaire et mesures de préventions

Présentation par le médecin chef FERRAND de la fiche épidémiologique, situation de l'épidémie au 30 avril, 91 000 personnes hospitalisées en France dont plus de 15 000 en réanimation, une tendance à la diminution.

Réanimation, 79% des cas avec comorbidités et 53% âgés de 65 ans et plus

Décès au moins 81% des cas avec comorbidités et 93% âgés de 65 ans et plus.

Nombre de cas et décès :

Monde, 4.2 millions de cas confirmés 286 000 décès.

Europe, 1.3 millions de cas confirmés 150 000 décès.

France, 139 milles cas confirmés 27 000 décès.

Depuis 5 semaines la tendance est à la diminution dans la majorité des régions.

Dès le début du déconfinement, une tendance au relâchement a été constaté, les mesure de protection doivent continuer à être suivies et le médecin chef insiste sur l'auto surveillance des signes avant-coureurs :

Fièvre, frisson, toux, mal de gorge, peuvent aussi apparaître brutalement, de la fatigue, des douleurs musculaires « sans raison apparentes », maux de tête, perte d'odora/goût et pour les enfants parmi les symptômes peuvent apparaître des diarrhées.

Des dispositions ministérielles se mettent en place pour détecter et identifier le plus rapidement possible les cas et leurs contacts, ce dispositif au ministère des armées sera piloté par le SSA.

Des tests PCR « **polymerase chain réaction** » seront réalisés sur les cas possibles détectés ainsi que sur les contacts.

Toutes approches équipées de moyens de protection efficace écartent le risque d'être identifié comme contact.

Fiche de synthèse :

<https://dmf.sante.defense.gouv.fr/fiches-reflexes-mesures-sanitaires-et-bonnes-pratiques-vis-a-vis-du-covid-19/>

Mesures de précautions à prendre contre la propagations, présentation du guide des mesures sanitaires et des bonnes pratiques sous covid-19.

Un document de 64 pages, réalisé par la DRHMD conjointement au SSA, en direction des chefs d'emprises et d'organismes, pour permettre de répondre aux besoins de protections, de priorisation des agents sur les sites ou en reprises d'activités comprenant des éléments de contexte, un rappel de la réglementation relative au risque biologique, comment réduire les risques dans les conditions épidémiques SARS-CoV-2, le plan de reprise d'activité sous covid-19.

Mise en place lors du confinement et complété pour le retour ce guide peut être enrichi au fur et à mesure des remontées d'informations.

Si ces informations sont d'une grande importance, il y a un manque de moyen déjà en place, que ce soit, les tests, les masques « pour tous, en cour de distribution », et les éléments de protections, lingettes procédures de nettoyages mais aussi la gestion des espaces, outils informatiques communs, matériels et locaux utilisés par tous.

4. Sortie du confinement

PRPA Plan de Reprise Progressive d'Activité

EMA Reprise progressive du 11 mai à fin août,

Du 11 mai au 2 juin 40% du personnel « hors pôle opérationnel »

Du 3 juin au 20 juin 50%

Du 20 juin à fin août serait une période de rebond

Fin août, à la fin de l'épisode de crise sanitaire, suivant les directives et l'évolution

Pour l'instant le travail est limité en présentiel, ainsi dans les bureaux partagés, des bordées matin/après-midi sont organisées et le port du masque est autorisé sur Balard.

DGA, l'objectif de protection maximum a amené au maintien en télétravail d'une majorité des agents ou à domicile pour les agents fragiles, 15% en présentiel actuellement avec des particularités suivant les sites et leurs activités.

Des masques jetables ont été distribués, le SPAC ou les BDD sont en charge de fournir les lingettes et solution alcoolique et le nettoyage des locaux.

Un bilan sera fait fin mai pour adapter la mesure en fonction de l'évolution.

Sur les activités liées aux opérations d'armement et au suivie de l'industrie un travail a été mené en cohérence avec l'EMA.

La DGA prévoit un retour à 50% fin août,

SGA, Madame la secrétaire générale pour l'administration a fait une note vers les directions et services pour que chaque directeur maîtrise son propre PRPA, maintien ou présence des agents, réversible en cas de besoin.

Un contact a été maintenu avec les agents, soit par intradef vers les SMOBI ou vers des adresses créées, sur internet « MIN 3 ».

5. Questions divers

Position des personnels périmètre de l'administration centrale lors du confinement.

SGA en présentiel 45%, en télétravail 28%, en ASA 26% CIVID confirmé 1%

DGA en présentiel 12%, en télétravail 69%, en ASA 17%

EMA en présentiel 38%, en télétravail 33%, en ASA 26% CIVID confirmé 1%

Notre organisation syndicale a cherché à savoir si les agents équipés en matériel compatible au télétravail étaient bien à leurs domiciles ou présents sur site. Ce questionnement cherchait à faire valoir qu'équiper les personnels en fonction de leurs hautes catégories, alors que présents en continu sur les sites, il serait plus efficace, pour réduire le présentiel, de transférer ces matériels à des agents dont l'activité pouvait être réalisé à domicile.

Le sujet du télétravail date de nombreuses années, il est temps qu'il prenne enfin sa place au ministère. Réfréné par la plupart des directions, après cette expérience réelle et en marche forcée, nos employeurs doivent enfin évoluer.

Présentation par le Colonel PONCHIN EMA du PMC Plateau Ministériel Covid

Structure temporaire mise en place par le ministère officiellement le 20 mars afin de structurer, fédérer les ressources et améliorer les capacités.

Sa mission : partager l'information, répondre aux chaines hiérarchiques, aux structures extérieures, apporter des réponses, mettre en ordre de bataille, fournir des notes d'organisations ex : approvisionnement des masques, stratégie du ministère des armées, soutien psychologique.

Ce plateau est un espace collaboratif une plateforme d'échange avec les chefs d'organismes.

Un portail intradef sur le COVID peut être accessible par internet.

Madame SAURA propose de refaire un point sur les difficultés après un temps de retour des agents sur les sites.

Beaucoup de situation sont difficiles et certaines ne peuvent être réglées, qu'au cas par cas, la reprise est assez floue, l'information, trop rare, doit être diffusée par la hiérarchie ou sur internet suivant les possibilités de chacun !

L'administration s'appuie fortement sur le contact avec les représentants du personnel. L'écoute défense, les assistances sociales peuvent être aussi des lieux de contact et d'information.

Les déclarations liminaires sont restées lettres mortes, elles questionnaient sur de nombreux sujets importants pour les agents. Les organisations syndicales sont donc intervenues le temps des débats, comme :

- **Les procédures de distribution des équipements de protection, Paris/province,**
- **Les directives d'hygiène demandées aux différents prestataires et leurs mises en pratique,**
- **La formation des agents sur les gestes barrières,**
- **Le choix d'attribution des outils de télétravail, sa mise en forme puisque le télétravail « dégradé » dit contexte COVID n'est pas une situation normale et doit être borné.**

Alors que le guide des mesures sanitaires évoque la possibilité de mettre à disposition des places de parking aux agents afin de limiter la présence dans les transports, le site d'Arcueil ferme son parking pour travaux sans solution immédiate de remplacement !

La recherche de solution de repli est en cour... le site de Balard a loué des places sur les parkings du parc de expositions.

Le CHSCT est l'affaire de tous.

Contactez vos représentants CGT aux CHSCT et syndiquez-vous à la CGT.

Délégation CGT: Patrick HAVEL, Xavier SEGUIN excusé